

**COMMUNE DE RUSTENHART**

|                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>DE LA COMMUNE DE RUSTENHART<br/>DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2025</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : AMBIEHL Régine, GERRER Julie, HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MOUROUGASSIN Valérie, MULLER Jean-Luc

Ont donné procuration : DIDIER Dominique à LANGENBRONN Mickaël ; GRAFTIEAUX Hélène à GERRER Julie

Absents excusés : GULLY-VOINSON Mathieu

Absent non excusé :

Le Maire propose :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025
3. Avenant n°2 au marché de Sécurisation des axes routiers : Phase 1
4. Acquisition d'un véhicule communal
5. Vente d'un véhicule communal
6. Emplois saisonniers
7. Validation d'un devis pour la réalisation de divers travaux d'enrobés
8. Tarifs périscolaire
9. Informations
10. Divers

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante si l'un d'entre eux souhaite prendre cette responsabilité. Après en avoir délibéré, Mme Isabelle POIREL, adjointe administrative, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Deux conseillers s'abstiennent, n'ayant pas participé à la séance précédente.

### **3. Avenant n°2 au marché de Sécurisation des axes routiers : Phase 1**

**Vu** l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération municipale en date du 4 juillet 2024, attribuant le marché « Aménagement de sécurité – Tranche 2023 » à l'entreprise COLAS pour un montant de 498 582,60 € HT ;

**Vu** la délibération municipale en date du 19 septembre 2024, approuvant l'avenant n°1 au marché de Sécurisation des axes routiers : Phase 1 pour un montant de 50 000,00 € HT ;

**Vu** la demande d'avenant n°2 réalisée par le bureau d'études BEREST en date du 4 avril 2025.

Le Maire expose :

Le montant de la proposition d'avenant de l'entreprise COLAS s'élève à 36 970,05 € HT, ce qui porte le marché à 585 552,65 € HT selon le détail suivant :

| Montant initial HT | Avenant n°1 HT | Avenant n°2 HT | Montant modifié HT |
|--------------------|----------------|----------------|--------------------|
| 498 582,60 €       | 50 000,00 €    | 36 970,05 €    | 585 552,65 €       |

Il a été confirmé par la Préfecture que le seuil de modification de 15 % maximum du montant initial du marché prévu à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique peut être dépassé, dès lors que l'avenant au dit marché n'introduit pas de modification substantielle au sens de l'article R.2194-7 du même code.

**CONSIDÉRANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que l'avenant n°2 n'introduit pas de modification substantielle du marché ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un avenant n°2 au marché « Aménagement de sécurité – Tranche 2023 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DÉCIDE** de valider l'avenant n°2 au marché « Aménagement de sécurité – Tranche 2023 », modifiant ainsi le montant à 585 552,65 € HT ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise COLAS ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Monsieur le Maire confirme qu'une commission travaux aura lieu prochainement pour un rajout de coussins berlinois sur les différents axes

Il y sera également évoqué avec le bureau d'études BEREST et l'entreprise COLAS la possibilité de faire des tests pendant quelques jours (avec le matériel fourni par COLAS) afin d'évaluer si le dispositif est suffisamment concluant pour la sécurisation des voies.

#### **4. Acquisition d'un véhicule communal**

Ce point est ajourné afin de permettre la considération de devis pour des véhicules à moteur essence.

#### **5. Vente d'un véhicule communal**

Ce point est ajourné.

#### **6. Emplois saisonniers**

Exposé du Maire :

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

**Vu** le budget communal ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir remplacer les agents techniques pendant les congés estivaux et les suppléer lors des périodes où la charge de travail est accrue ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire, pour l'exercice comptable 2025, à recruter des agents contractuels en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 07 juillet au 31 août 2025 inclus pour un total de 300 heures maximum. Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C. Ces agents assureront des fonctions d'agents techniques polyvalents à temps non complet à hauteur de 30 heures 00 minutes hebdomadaires.

Les postes seront ouverts sans conditions d'expériences professionnelles, uniquement aux personnes majeures.

La rémunération des agents sera calculée par référence :

- A la base de l'indice brut 367, indice majoré 366,
- Aux fonctions occupées, à la qualification requise pour leur exercice, à la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience

M. le Maire rappelle que les crédits correspondants sont prévus au budget.

**AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

## **7. Validation d'un devis pour la réalisation de divers travaux d'enrobés**

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

Il est proposé de profiter de la présence de l'entreprise Eurovia, mobilisée par la réalisation de l'enrobé dans les lotissements l'Ecole I et II, pour effectuer conjointement le bouchage de certains nids de poule sur l'ensemble de la commune.

Le devis est ainsi présenté à l'assemblée délibérante :

| Nom de l'entreprise | Montant HT | Montant TTC |
|---------------------|------------|-------------|
| EUROVIA             | 5 000,00 € | 6 000,00 €  |

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**VALIDE** la proposition de devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 5 000,00 € HT ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis.

## **8. Tarifs périscolaire**

Exposé de Mme GERRER Julie, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire :

Il est proposé d'augmenter les tarifs de garde au périscolaire à partir du 01/09/2025 pour tenir compte de l'évolution du tarif de Pomme & Chou de 0,66 %. Il est rappelé que cette augmentation couvre uniquement l'augmentation du prix des repas.

Le comparatif des tarifs actuels et ceux proposés est présenté :

|                      | Tarif 1     | Tarif 2               | Tarif 3     |
|----------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| <b>Un enfant</b>     | M < 2 300 € | 2 300 € < M < 3 000 € | M > 3 000 € |
| <b>Deux enfants</b>  | M < 2 700 € | 2 700 € < M < 3 400 € | M > 3 400 € |
| <b>Trois enfants</b> | M < 3 800 € | 3 800 € < M < 4 400 € | M > 4 400 € |

Les tarifs sont calculés selon les tranches de revenus imposables

M = revenu mensuel des parents, déterminé sur la base du revenu imposable n – 1

## **Grille tarifaire en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Tarifs arrondis au centième le plus proche applicables pour l'année 2024 / 2025

(prix susceptibles de varier)

|                              | Tarif 1         | Tarif 2         | Tarif 3         |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Semaine *</b>             |                 |                 |                 |
| 11h30- 13h30                 | <b>8,80 €</b>   | <b>10,03 €</b>  | <b>11,17 €</b>  |
| 16h00 – 18h30                | <b>4,01 €</b>   | <b>4,57 €</b>   | <b>5,13 €</b>   |
| <b>Mercredi</b>              |                 |                 |                 |
| Matin avec repas du midi     | <b>14,19 €</b>  | <b>15,86 €</b>  | <b>17,57 €</b>  |
| Matin sans repas             | <b>8,20 €</b>   | <b>9,87 €</b>   | <b>11,58 €</b>  |
| Après-midi avec repas        | <b>15,45 €</b>  | <b>16,71 €</b>  | <b>18,07 €</b>  |
| Journée                      | <b>20,51 €</b>  | <b>23,30 €</b>  | <b>25,55 €</b>  |
| <b>Vacances scolaires **</b> |                 |                 |                 |
| De 8h00 jusqu'à 18h00        | <b>102,59 €</b> | <b>116,41 €</b> | <b>127,80 €</b> |
| <b>Tarif repas seul</b>      | <b>5,99 €</b>   |                 |                 |
| <b>Tarif goûter seul</b>     | <b>0,86 €</b>   |                 |                 |

\*Lundi, mardi, jeudi, vendredi

\*\* Tarifs pour la semaine complète

### Grille tarifaire en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Tarifs arrondis au centième le plus proche applicables pour l'année 2025 / 2026

(prix susceptibles de varier)

|                          | Tarif 1        | Tarif 2        | Tarif 3        |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Semaine *</b>         |                |                |                |
| 11h30- 13h30             | <b>8,84 €</b>  | <b>10,07 €</b> | <b>11,21 €</b> |
| 16h00 – 18h30            | <b>4,02 €</b>  | <b>4,58 €</b>  | <b>5,14 €</b>  |
| <b>Mercredi</b>          |                |                |                |
| Matin avec repas du midi | <b>14,23 €</b> | <b>15,91 €</b> | <b>17,61 €</b> |
| Matin sans repas         | <b>8,20 €</b>  | <b>9,87 €</b>  | <b>11,58 €</b> |
| Après-midi avec repas    | <b>15,51 €</b> | <b>16,77 €</b> | <b>18,13 €</b> |
| Journée                  | <b>20,57 €</b> | <b>23,36 €</b> | <b>25,61 €</b> |

|                              |                 |                 |                 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Vacances scolaires **</b> |                 |                 |                 |
| De 8h00 jusqu'à 18h00        | <b>102,90 €</b> | <b>116,72 €</b> | <b>128,11 €</b> |
| <b>Tarif repas seul</b>      | <b>6,04 €</b>   |                 |                 |
| <b>Tarif goûter seul</b>     | <b>0,87 €</b>   |                 |                 |

\*Lundi, mardi, jeudi, vendredi

\*\* Tarifs pour la semaine complète

Est précisé que cette augmentation représente au maximum 1,20 € par enfant par mois complet d'accueil (exemples : mars, septembre) et qu'il ne sera pas proposé de réévaluer les tarifs d'accueil pour cette année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**VALIDE** le projet tel que présenté,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## **9. Informations**

## **10. Divers**

Monsieur le Maire souhaiterait que davantage de membres du conseil municipal soient présents lors de cérémonies, manifestations et événements organisés dans la commune.

Valérie MOUROUGASSIN rappelle que la journée citoyenne aura lieu samedi 24 mai 2025 de 8H à 12H. Tout le monde est convié. 50 personnes se sont inscrites, 48 prendront part au repas.

Le Téléthon aura lieu vendredi 26 septembre 2025.

Le concours Maisons Fleuries aura lieu samedi 12 juillet 2025. Nous cherchons un volontaire pour conduire le tracteur.

Un boulanger sera présent sur la Place de l'Eglise à compter du 20 mai 2025, les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 7H à 13H. Il sera également présent tous les jeudis de 16H à 19H pendant le marché hebdomadaire. Nous encourageons la population à s'y approvisionner régulièrement afin que sa présence perdure.

Pour information, le distributeur de pizzas ne sera pas mis en place. La majorité des habitants ayant répondu au sondage n'ont pas approuvé cette éventualité.

Les automobilistes circulant rue des Lilas vers les nouveaux lotissements conduisent beaucoup trop vite. Il est rappelé qu'il faut respecter les limitations de vitesse.

Julie GERRER a représenté la commune lors de l'inauguration de la nouvelle maison médicale de HIRTZFELDEN samedi 17 mai 2025. Il a été question de la problématique des accès aux soins en milieu rural.

Aujourd'hui 19 mai : dernier jour pour inscrire les enfants en extrascolaire les 3 semaines de juillet.

Le périscolaire est à présent complet pour la rentrée 2025-2026, mais le nombre de places disponibles peut évoluer tout au long de l'année.

Régine AMBIEHL présente les grandes lignes de la réunion du comité syndical du SIVU du 18 mars 2025.

La réunion du SCoT du 2 avril 2025 n'a pas eu lieu ; le quorum n'ayant pas été atteint, elle a été reportée au 14 avril 2025.

Mickaël LANGENBRONN fait savoir que les automobilistes qui circulent au Rheinfelderhof ces derniers jours ne respectent pas les 30km/h autorisés. Il s'agit probablement des personnes qui se rendent actuellement à la self-cueillette FRAISILAND. La gendarmerie a été contacté à ce sujet.

Séance levée à 21h45

### **Délibérations**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025
3. Avenant n°2 au marché de Sécurisation des axes routiers : Phase 1
4. Acquisition d'un véhicule communal
5. Vente d'un véhicule communal
6. Emplois saisonniers
7. Validation d'un devis pour la réalisation de divers travaux d'enrobés
8. Tarifs périscolaire
9. Informations
10. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART  
séance du 19 mai 2025**

| Nom et Prénom         | Qualité                   | Signature | Procuration            |
|-----------------------|---------------------------|-----------|------------------------|
| GIUDICI Frédéric      | Maire                     |           |                        |
| GERRER Julie          | 1 <sup>ère</sup> Adjointe |           |                        |
| MOUROUGASSIN Valérie  | 2 <sup>ème</sup> Adjointe |           |                        |
| AMBIEHL Régine        | Conseillère municipale    |           |                        |
| DIDIER Dominique      | Conseiller municipal      |           | LANGENBRONN<br>Mickaël |
| GRAFTIEAUX Hélène     | Conseillère municipale    |           | GERRER Julie           |
| GULLY-VOINSON Mathieu | Conseiller municipal      |           | Absent excusé          |
| HIRYCZUK Gilles       | Conseiller municipal      |           |                        |
| KUHN Julien           | Conseiller municipal      |           |                        |
| LANGENBRONN Mickaël   | Conseiller municipal      |           |                        |
| MULLER Jean-Luc       | Conseiller municipal      |           |                        |